

# Rapport moral SG SNEPL année 2010

---

Discours de politique générale 2011-2013

Les TPE-PME au sein de la filière plongée loisir

**Assemblée Générale SNEPL Toulon le 17-03-2011**



Marine de Sisco, 20233 SISCO - snepl-secretariat@wanadoo.fr - 0971 284 910 - 06 07 08 95 92

Rédacteur

Thierry DOLL

*SG du SNEPL*

*Président de la FNEAPL*

*Gérant de Société*

Membre fondateur de la



Adhérent de la



**Mesdames, Messieurs, chefs d'entreprises, adhérents et non adhérents.**

Merci de votre présence à cette Assemblée Générale qui, à ma demande, est ouverte aux non adhérents, dans un esprit de transparence de l'information.

En tout premier lieu, je remercie chaleureusement les administrateurs du Conseil Syndical qui m'ont accompagné durant ces quatre dernières années. Leur aide me fut précieuse, sachant me galvaniser quand la lassitude se faisait sentir, m'apportant leur expertise dans divers domaines pour la construction de dossiers performants. Ils ont également répondu aux sollicitations diverses pour représenter le SNEPL partout où les intérêts des TPE ont nécessité notre présence.

Je vous demande également de les remercier.

Les enjeux à venir, pour nos entreprises, dépassent le cadre habituel d'un classique rapport moral. Mon intervention d'aujourd'hui se veut être un bilan de nos actions, mais aussi une déclaration de politique générale pour le devenir et la pérennité de votre syndicat patronal et plus largement pour l'avenir des TPE de plongée sous-marine de loisir en France.

Je désire vous présenter la vision que je me fais du SNEPL, de ses missions dans les années à venir, en m'appuyant sur l'expérience passée.

**Au titre de l'année 2010 qui restera une année de transition,**

Transition dans le dialogue social suite à l'extension de l'Avenant 37 bis versant les TPE dans la branche sport. Les TPE de l'économie privée sont devenues « visibles ». Elles se veulent actrices et responsables de leur devenir.

Transition dans notre assise patronale, suite à notre retrait du SNELM et notre adhésion directe à la CGPME.

Transition également, je l'espère, dans la perception de nos actions par vous tous. Nous avons choisi d'être transparents dans nos analyses et nos revendications. Nous n'avons rien à cacher. Nous n'avons pas à ménager notre environnement institutionnel. Notre mission est de défendre les intérêts des TPE. C'est pour cela que nous refusons que ceux-ci soient confisqués unilatéralement par une « représentativité fédérale » (CoSMoS) acquise, aux valeurs associatives.

Une année de transition réglementaire avec :

- la modification du Code du Sport.

Il est aisé de critiquer cette réforme. Elle n'était pas évidente à promulguer dans un contexte protectionniste. Je tiens à saluer la volonté du Ministère des Sports qui a su assumer ses responsabilités sur le sujet. Il reste encore des points d'ombre dans le texte et nous travaillons à les éclairer pour améliorer l'applicabilité du Code du Sport à nos entreprises. Cette situation aurait pu sans doute être évitée, si les employeurs de l'économie privée, que nous sommes, avaient été consultés et écoutés. Je ne peux m'empêcher de m'interroger sur l'origine de cette éviction systématique qui écarte des instances de réflexion les principaux utilisateurs de ce texte. D'autres organisations (FFESSM; fédération sportive, et ANMP ; syndicat de BEES), ont été réunies dans des « groupes de travail ad hoc ». Il ne semble pas, à la lecture de leurs différents communiqués, que leurs analyses se retrouvent dans le texte. La modification du Code du Sport ouvre très largement

nos entreprises aux plongeurs du RSTC, mais limite la possibilité d'accueil des groupes CMAS et RSTC, pourtant source de revenus indispensables à nos entreprises.

**Cette limitation est un vestige de la politique protectionniste française. Elle handicape très largement nos sociétés.**

- La modification du décret hyperbare par le Ministère du Travail.

Le décret de 1990 incluait dans la définition de la mention B les moniteurs de plongée. Mais le monde de la plongée, Ministère des Sports en tête a décidé que ce texte ne le concernait pas. Le résultat est que le décret de 1990 n'a jamais pu être transféré à notre activité par des arrêtés. Sans cette opération le décret était inapplicable. Nos entreprises se trouvaient donc dans une situation aberrante. Nous faisons plonger nos moniteurs selon les règles du Ministère des Sports en ignorant volontairement la réglementation du travail ! Et cela a duré vingt ans jusqu'à ce que le Ministère du Travail reprenne sa copie et intègre explicitement les moniteurs de plongée comme travailleurs hyperbares. Le décret est paru en janvier. Nous avons participé aux commissions COCT du Ministère du travail, en tant qu'expert de la CGPME et nous avons pu faire entendre notre voix sur différents points. Nous le ferons également lors des travaux portant sur les Arrêtés d'applications

Bien que ce décret pose de nouvelles problématiques pour son application, il faut saluer sa parution.

Ce texte aura forcément des conséquences sur le Code du Sport, pour les pratiquants, mais également pour la formation de nos salariés, ce qui me permet d'évoquer la filière professionnelle.

Transition dans la filière professionnelle plongée sous-marine.

Depuis six ans, ce sujet est débattu régulièrement entre les « acteurs de la plongée sous-marine » à l'exclusion du SNEPL. Là encore nous avons été exclus des groupes de travail et en particulier du « Comité de Pilotage ». Pourquoi ? peut-être parce que nous ne sommes que des employeurs. Certains d'entre nous ne sont même pas moniteurs. Mais il ne faut tout de même pas oublier que nous sommes aussi les patrons des futurs professionnels que forment brillamment les fonctionnaires de l'Etat et les « pédagogues fédéraux ». Nous, nos impératifs ne sont pas théoriques. Notre réalité est celle du terrain, de la sécurité de nos personnels, de l'évolution de leur carrière, de leur salaire, de leur bien-être quotidien. La plongée professionnelle de loisir que proposent nos entreprises, c'est aussi la météo, les bateaux, les charges salariales, le moniteur malade, la monitrice enceinte, et les échéances de fin de mois. Nous savons ce que veut dire employabilité. Nous avons besoin de salariés dont les compétences et prérogatives s'inscrivent dans une logique d'entreprise ; un Brevet Professionnel apte à conduire des séances de formation dans la zone des 12 mètres, une progression, via les dispositifs liés à l'alternance, vers le DE puis vers le DES. L'articulation de la filière des métiers avec le code du travail prendra alors tout son sens et son importance pour nos entreprises. Cette année le Ministère a proposé un BP en CPC dont le contenu est combattu par la CGT qui estime que ce diplôme est inemployable. Je n'ai pas peur de le dire, nous partageons les mêmes idées sur ce dossier.

Si nous ne sommes pas intervenus directement en CPC c'est tout simplement parce que, encore une fois, l'économie privée n'y est pas représentée. Les entrepreneurs que nous sommes le sont par

l'économie sociale (Cosmos et CNEA). Sur cet exemple, on voit encore une fois la nécessité d'une représentation effective des employeurs par leurs syndicats nationaux patronaux.

Tous ces exemples montrent que le système mis en place par les anciens Ministères des Sports, et la fédération délégataire, a été mis au service d'une vision associative frileuse et étrequée de la plongée sous-marine.

Si 2010 restera une année de transition où nous nous sommes battus sur tous les sujets, techniques, politiques, professionnels, sociaux, etc., et pendant laquelle nous avons affirmé notre représentativité, **les années qui viennent seront décisives pour la représentativité patronale des TPE de l'économie privé.**

Très récemment, nous avons été reçus par les conseillers du Cabinet de Madame la Ministre des Sports pour examiner les dossiers en cours et la manière de prendre en compte l'avis des TPE/PME.

Je détaillerai nos actions lors de nos travaux.

Pour le SNEPL, je ne cacherai nullement que mon objectif en 2011 est de représenter les TPE de la filière dans tous les domaines où l'avenir de nos entreprises se joue.

Cette volonté n'est pas du goût de tous et on tente de nous déstabiliser, en agitant au dessus de notre tête l'épouvantail des règles « de la représentativité patronale ».

Sans ambiguïté, j'oppose ici, volontairement, l'idée de représentativité par l'achat d'une franchise commerciale (les SCA) et l'acte volontaire d'adhésion à une organisation patronale (CoSMoS ou SNEPL).

En effet, en 2012 la représentativité patronale se mesurera.

Lorsque cette échéance viendra j'espère que nous aurons démontré notre efficacité de manière à ce que les chefs d'entreprise nous accordent leur confiance.

Si l'adhésion à la CGPME nous donne une autre envergure, des droits, elle nous donne également, je le souligne, d'autres responsabilités. En particulier celle de la recherche d'une représentativité, pour les TPE, dans la branche.

Il est donc important que les chefs d'entreprises s'interrogent dès cette année sur le modèle de représentativité qu'ils désirent : l'économie sociale (FFESSM/CoSMoS/USGERES) ou l'économie privé (SNEPL/FNEAPL/CGPME) ?

A l'aune des effets de la Loi de modernisation sociale qui prendra effet en 2012 je vous proposerai lors de nos travaux d'ouvrir ce débat, cela fait partie de nos responsabilités de chefs d'entreprise.

Pour ma part, j'ai choisis d'agir dans le cadre de l'économie privée ce qui correspond à la réalité de nos entreprises. Les résultats aux dernières élections dans les Chambres des Métiers ou dans les Chambres de Commerce me laissent penser que la CGPME peut clairement revendiquer le titre d'organisation représentative des TPE-PME. Par conséquent nous le sommes !

Mais pour notre filière, plongée sous-marine, le désirez-vous ?

Je ne peux répondre à votre place mais vous l'avez compris, pour ma part, la représentativité patronale doit être vécue de façon indépendante, autonome, et responsable.

C'est pour cette raison que nous avons participé à la création de la FNEAPL.

La plongée sous-marine n'est pas la seule activité de loisir actif qui émerge aujourd'hui. On trouve les activités des loisirs nautiques, des parcours acrobatiques, des activités de montagne, la remise en forme, les activités de glisse .... Toutes ces TPE/PME ont des problématiques identiques. La FNEAPL vient d'engager diverses actions ; saisie du Ministère des Sports pour participer aux travaux de la Commission Professionnelle Consultative, saisie du Ministère du Tourisme sur le sujet de qualité France, de la cour des comptes sur le sujet du para commercialisme, et prochainement du Ministère de l'Economie.

Elle demande son intégration au sein de la CCNS comme représentant patronal des TPE-PME de la branche. Cette démarche n'est pas anodine, elle compromet un équilibre, tant paritaire que financier, au sein de l'économie sociale. Je ne suis donc pas surpris que le CoSMoS et le CNEA y soient défavorables. Les organisations syndicales de salariés, quant à elles, me semblent plus favorables à cette éventualité. L'avenir nous éclairera, mais nous devons avoir toutes les cartes en main.

Pour cela je me suis attaché ces dernières semaines au regroupement des filières, travail qui doit être poursuivi, je m'y emploierai, en vue de l'échéance de l'AG de la FNEAPL début Avril.

Une représentativité patronale forte de branche ne peut s'obtenir que par des filières fortes, soyons, encore une fois précurseur dans cette démarche. Il faut des entrepreneurs en mouvement.

Ce sont les vœux que je formule pour 2011. Je souhaite que vous les partagiez avec moi.

C'est dans ces actions passées et surtout celles à venir que je vous demanderai quitus sur l'année écoulée mais également le renouvellement de mon mandat pour une représentativité, autonome, forte et responsable de vos entreprises dans la branche sports.

Pensum CGPME :

Adhérer c'est, par solidarité, soutenir et être soutenu pour rompre l'isolement qui rend fragiles les hommes et les femmes chefs d'entreprises ; c'est pouvoir s'entraider, se conseiller pour mieux se protéger c'est s'engager pour faire progresser le collectif.